

CERTIFICATION & RNCP

Fiche RNCP, code RNCP et date d'échéance

Aussi écrit : fiche RNCP - code RNCP - date d'échéance RNCP - certification active - statut RNCP - certification inactive

DÉFINITION

Une fiche RNCP est le document officiel publié par France compétences qui décrit une certification enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles. Elle porte un code RNCP unique et un statut : « active » tant que la certification est reconnue par l'État, « inactive » une fois l'enregistrement expiré. La date d'échéance indique la fin de validité de cet enregistrement ; au-delà, aucune nouvelle session ne peut mener à la certification. Le statut se vérifie gratuitement sur francecompetences.fr à partir du code ou de l'intitulé.

Une fiche RNCP est le document officiel de France compétences qui atteste qu'une certification est reconnue par l'État. Elle porte trois informations décisives avant de s'engager dans une formation : un code unique, un statut, actif ou inactif, et une date d'échéance. Ignorer l'une des trois, c'est risquer de s'inscrire à une formation dont la certification visée ne sera plus reconnue au moment prévu pour la délivrance.

Code, statut, échéance : ce que dit chaque donnée de la fiche

Code RNCP

- Ce qu'elle vous dit : Identifiant unique de la certification, à ne pas confondre avec le nom commercial de la formation
- Où et comment vérifier : Rechercher ce code sur francecompetences.fr pour ouvrir la fiche officielle

Statut « active »

- Ce qu'elle vous dit : La certification est reconnue par l'État et peut être délivrée
- Où et comment vérifier : Affiché directement sur la fiche, à côté du code

Statut « inactive »

- Ce qu'elle vous dit : L'enregistrement est arrivé à échéance ou n'a pas été renouvelé, la certification ne peut plus être délivrée
- Où et comment vérifier : Affiché directement sur la fiche, à côté du code

Date d'échéance

- Ce qu'elle vous dit : Fin de validité de l'enregistrement, cinq ans maximum après son octroi (art. L6113-5 du Code du travail)
- Où et comment vérifier : Affichée sur la fiche, à comparer avec la durée de votre formation

Le code RNCP, un identifiant à ne pas confondre avec un nom de formation

Le code RNCP est l'identifiant unique de la certification visée. Il ne se confond pas avec l'intitulé commercial que l'organisme met en avant sur sa plaquette. Un nom de formation n'est pas une certification. Seul le code renvoie au document officiel : celui qui liste le niveau, les blocs de compétences et le certificateur qui délivre le titre.

Actif ou inactif : la donnée qui décide de tout

Le statut est la donnée décisive. Une certification active est reconnue par l'État et peut être délivrée. Une certification inactive ne l'est plus : son enregistrement est arrivé à échéance, ou n'a pas été renouvelé. Entre les deux se trouve la date d'échéance, qui marque la fin de validité de l'enregistrement. Cet enregistrement est accordé pour une durée maximale de cinq ans, selon l'article L6113-5 du Code du travail. Chaque fiche porte

donc toujours une date de fin, même lointaine.

Ce que ça change concrètement pour vous

Si vous entrez en formation alors que la certification visée approche de son échéance, vérifiez deux choses avant de continuer. D'abord, que vous pourrez passer les épreuves avant la fin de validité de l'enregistrement. Ensuite, que le certificateur est couvert par une décision de renouvellement, si elle existe déjà. Une certification échue ne disparaît pas rétroactivement : un titre déjà obtenu reste acquis. Mais aucune nouvelle session ne peut plus y mener après la date limite.

La vérification, elle, est gratuite et prend une minute, sur francecompetences.fr : vous saisissez le code ou l'intitulé, vous lisez le statut et la date d'échéance. C'est le premier réflexe d'un projet sérieux, avant même d'aborder la question du financement. Un titre reconnu aujourd'hui ne le sera pas forcément dans deux ans. La fiche RNCP est la seule source qui le dise noir sur blanc.

Deux situations concrètes

Un homme de 42 ans qui hésite entre deux formations

Un homme de 42 ans compare deux formations qui semblent mener au même métier. La première affiche un intitulé attractif, mais aucun code RNCP visible sur la plaquette. La seconde affiche un code, un statut actif et une date d'échéance encore éloignée. Il vérifie la première sur francecompetences.fr : elle ne correspond à aucune fiche, ou renvoie à une certification différente de celle promise à l'oral. Le doute est levé en une minute, avant tout engagement financier.

Une femme de 39 ans déjà inscrite, qui découvre une échéance proche

Une femme de 39 ans est déjà inscrite à une formation de plusieurs mois. En consultant la fiche RNCP du titre visé, elle constate que la date d'échéance tombe avant la fin prévue de son parcours. Elle interroge l'organisme sur une éventuelle décision de renouvellement du certificateur, et sur la possibilité de passer les épreuves avant l'échéance. Elle sait aussi qu'un titre obtenu avant cette date lui resterait acquis, même si l'enregistrement devient ensuite inactif.

Les erreurs fréquentes

- Retenir le nom commercial d'une formation sans jamais vérifier le code RNCP qui lui correspond réellement.
- S'inscrire sans avoir vérifié le statut de la fiche, et découvrir après paiement qu'elle est inactive.
- Ignorer la date d'échéance et suivre une formation dont le calendrier dépasse la fin de validité de l'enregistrement.
- Confondre un titre déjà obtenu, qui reste acquis, avec la possibilité de s'inscrire à une nouvelle session après l'échéance.
- Faire confiance à la parole d'un commercial plutôt qu'à la fiche officielle, alors que la vérification est gratuite et publique.

Pour votre reconversion

- La fiche RNCP elle-même
- Le niveau RNCP d'une certification
- Comment se déroule la délivrance du titre
- Explorer les métiers qui recrutent
- Être accompagné dans votre reconversion

À RETENIR



Une fiche RNCP porte trois données à lire avant de s'inscrire : le code (identifiant unique), le statut (« active » ou « inactive ») et la date d'échéance (fin de validité de l'enregistrement).

- Un enregistrement au RNCP est accordé pour cinq ans maximum, selon l'article L6113-5 du Code du travail : toute certification a donc une date de fin, même lointaine.
- Un titre déjà obtenu avant l'échéance reste acquis, mais aucune nouvelle session ne peut plus mener à la certification après la date limite.
- La vérification est gratuite et prend une minute sur francecompetences.fr, à partir du code ou de l'intitulé de la certification.

SOURCES

OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- Service-public.fr - Consultation du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R40438> (consulté 2026-07-11)
- France compétences - Vérifiez en quelques clics si votre futur diplôme est reconnu par l'État (statut « active » et code RNCP) <https://www.francecompetences.fr/fiche/votre-futur-diplome-est-il-reconnu-par-letat-2/> (consulté 2026-07-11)
- Légifrance - Article L6113-5 du Code du travail (enregistrement au RNCP pour une durée maximale de cinq ans) https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038951893 (consulté 2026-07-11)

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/fiche-rncp-code-echeance
Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF